



District de Maine et Loire de Football

Commission Départementale de Contrôle des Commissaires Au Terrain

PROCES VERBAL N° 06 – SAISON 2025/2026

Réunion du :	07/10/2025
Présidence :	Jean-Jacques CHOUTEAU
Présents :	Jean-Baptiste AUGEREAU, Albert COIFFARD, Alcides DA COSTA et Jack GASTINEAU.
Excusé :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. AUGEREAU Jean-Baptiste membre du club de St Melaine sur Aubance (533183) et club GJ St Melaine Juigné (564108) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ces clubs.

M. COIFFARD Albert membre du club de La Pommeraye Pomjeannais (545613) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

Mr DA COSTA Alcides membre du club de Murs Erigné (511715) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

1. Règlements et amendes

ARTICLE 25 – ENCADREMENT DES EQUIPES – DISCIPLINE 1. *Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende :*

Se reporter à l'Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et aux dispositions particulières du District de Maine et Loire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF.

2. Approbation du PV

Le PV n° 05 du 30 septembre 2025 est approuvé.

3. Contrôle des feuilles de match

➤ Période du 29 septembre au 05 octobre 2025

Le contrôle est effectué sur les points suivants :

- Présence d'un Commissaire au terrain (CAT ou responsable de plateau) sur les compétitions Seniors M et F, Vétérans à 11 et à 8, Jeunes à 11 G et F, Jeunes à 8 (U13 G/F et U15 F), Futsal et Coupe Amitié Loisirs.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit majeur.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit licencié de la saison en cours (licencié Volontaire non admis)

☞ ***Les sanctions infligées aux clubs n'ayant pas respecté ces obligations seront indiquées dans l'annexe en page 4.***

Les feuilles de matchs non parvenues lors du contrôle initial seront examinées lors de la réunion suivante.

Rappels :

➔ Le Commissaire au terrain ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.

➔ Le Commissaire au terrain doit être indiqué obligatoirement dans la case « Délégué Principal » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.

➔ Le Responsable plateau concernant la catégorie Jeunes Foot à 8 (U13 G/F et U15 F) doit être indiqué dans la case « Délégué Principal ».

5. Sanctions financières

Commissaire au terrain ou responsable de plateau :

- ***Noté dans la case « Délégué Principal »*** : Pas de sanction financière.
- ***Noté dans la case « Autres officiels »*** : Sanction financière. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- ***Aucun nom porté*** : Sanction financière.
- ***Commissaire au terrain avec numéro de licence erronée involontairement, mais bien licencié*** : Pas de sanction financière.
- ***Commissaire au terrain avec faux numéro de licence*** : Sanction financière.
- ***Commissaire au terrain mineur*** : Sanction financière.
- ***Commissaire au terrain avec une licence « Dirigeant Volontaire »*** : Sanction financière.
- ***Plateaux U13 G/F et U15 F*** : Si 2 matchs en même temps sur le même terrain, mettre un seul nom de Commissaire au terrain pour les 2 matchs.
- ***Forfait*** : Si une feuille de match est établie, elle doit être remplie entièrement, y compris le Commissaire au terrain. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- La Commission statuera sur les cas éventuels non répertoriés ci-dessus.

6. Divers

La Commission rappelle qu'elle ne répond qu'aux demandes des clubs transmises par la messagerie officielle.

- Mail du club de Beaucouzé Sc : le président a répondu.
- Mail du club de Beaupréau Chapelle : le président a répondu.
- Mail du club de Champtocé§Ingrand Lfa : le président a répondu.
- Mail du club de Val Erdre Auxence As : le président a répondu.

Prochaine réunion : mardi 14 octobre 2025 10h

Le Président	Le Secrétaire de séance
CHOUTEAU Jean-Jacques	COIFFARD Albert

Absence de Commissaire au Terrain

SAISON 2025/2026

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
05-oct-25	Longué Ac 1	Angers Lac de Maine 1	53588217	Seniors G D1	B	Longué Ac 1	50 €
05-oct-25	St Georges sur Loire 1	Le Lion d'Angers Cs 2	53620837	Seniors G D3	B	St Georges sur Loire 1	50 €
05-oct-25	Trélazé Eglantine 1	St Mathurin Ménitré 1	53620967	Seniors G D3	C	Trélazé Eglantine 1	50 €
05-oct-25	Angers Intrépide 2	La Daguenière Bohalle 1	53621668	Seniors G D4	B	Angers Intrépide 2	50 €
05-oct-25	ToutMaulévrier 3	Somloiryzernay Cp3	53621974	Seniors G D4	D	ToutMaulévrier 3	50 €
05-oct-25	Les Hauts d'Anjou Fc 1	Marigné Es 1	53622239	Seniors G D4	F	Les Hauts d'Anjou Fc 1	50 €
05-oct-25	Nueil Haut Layon 1	Bellevigne Chateaux 1	54594600	Seniors G D5	D	Nueil Haut Layon 1	50 €
05-oct-25	Cholet Nuaillé Essp 1	Cholet So 5	54684760	Seniors G D5	G	Cholet Nuaillé Essp 1	50 €
05-oct-25	La Romagne Roussay 3	Landemont Laurentais 3	54595210	Seniors G D5	J	La Romagne Roussay 3	50 €
05-oct-25	Etriché Af 36	Angers Sca 36	54039051	Vétérans D4	B	Etriché Af 36	50 €
04-oct-25	Avrillé As 49 1	Chalonnnes Chaudéf 1	54200616	U17 G D1	H	Avrillé As 49 1	50 €
04-oct-25	Angers Ndc 3	Gj St Melaine Juigné	54200809	U17 G D2	C	Angers Ndc 3	50 €
04-oct-25	Denée-Vallayon Uf3l 2	GJ Mesnil Fcble fcmb 1	54679832	U15 G D2	G	Denée-Vallayon Uf3l 2	50 €
04-oct-25	Gj Torfou Sev Moine 2	Ent St Georges/Vihiers 1	54679881	U15 G D2	I	Gj Torfou Sev Moine 2	50 €
04-oct-25	Les Hauts d'Anjou Fc 1	Tiercé Cheffes As 3	54470413	U15 G D3	C	Les Hauts d'Anjou Fc 1	50 €
04-oct-25	Gj Vernoil Noyant 1	Saumur Ofc 2	54470489	U15 G D3	E	Gj Vernoil Noyant 1	50 €
04-oct-25	Gj Torfou Sev Moine 3	Puy-Maz-Tes 2	54470563	U15 G D3	H	Gj Torfou Sev Moine 3	50 €
04-oct-25	La Pommeraye Pomj 2	Les Ponts de Cé As 2	54470674	U15 G D3	J	La Pommeraye Pomj 2	50 €
27-sept-25	Cholet So 3	Aubry Chaudron Fc 1	54112207	U13 G D1	H	Cholet So 3	
27-sept-25	Cholet Jeune France 3	Villedieu Renaudière 1	54112222	U13 G D1	I	Cholet Jeune France 3	50 €
04-oct-25	Martigné Es Layon 1	Thouarcé Fc Layon 1	54112033	U13 G D1	F	Martigné Es Layon	50 €
04-oct-25	Martigné Es Layon 2	Montilliers Es 2	54111446	U13 G D3	I		
04-oct-25	St Martin Aviré Louv 2	Longuenée en Anjou Fc 2	54612106	U13 G D2	B	St Martin Aviré Louv 2	50 €
04-oct-25	Tiercé Cheffes As 2	Etriché Af 1	54109883	U13 G D2	C	Tiercé Cheffes As 2	50 €
04-oct-25	Angers Croix Blanche 3	E/Angers F2co Osg	54110227	U13 G D2	E	Angers Croix Blanche 3	50 €
04-oct-25	St Hilaire Vihiers 2	Brissac Es Aubance 2	54110412	U13 G D2	H		50 €
04-oct-25	St Hilaire Vihiers 3	Puy-Maz-Tes 4	54111747	U13 G D3	K	St Hilaire Vihiers	
04-oct-25	Orée Scol 3	Le Fuiet Chaussaire 3	54111956	U13 G D3	N	Orée Scol 3	50 €
04-oct-25	La Possonnière Saven 1	Chalonnnes Chaudéf 4	54112180	U13 G D3	P	La Possonnière Saven 1	50 €